

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 8 (1981)
Heft: 3

Artikel: Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-907987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger	3
Le cinéma suisse d'hier à aujourd'hui	5
Evénements suisses	7
Hymne national suisse	9
Enquête auprès des Suisses de l'étranger en relation avec le droit de vote	11
Nouvelles locales	12-16
Coin du livre	17
Congrès des Suisses résidant à l'étranger	20

Séance de la Commission des Suisses résidant à l'étranger (CSRE)

La Commission des Suisses résidant à l'étranger a tenu sa séance d'automne le 21 août 1981 dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel de ville de Soleure, sous la présidence de M. Alfred Weber, a. Conseiller national. Parmi les nombreux délégués venus des quatre coins du monde, on a pu relever la présence du Président d'honneur de l'Organisation des Suisses résidant à l'étranger, M. Louis Guisan, qui vient de fêter son 70^e anniversaire, ainsi que celle de M. Paul Schaffroth, Président central de la Nouvelle Société Helvétique.

Les délégués ont approuvé la nomination de quatre nouveaux membres de l'intérieur au sein de la CSRE, sous réserve de la ratification par le Comité central de la NSH. Il s'agit de:

M^{me} Esther Bühner, Conseillère aux Etats du canton de Schaffhouse, a. institutrice à l'école suisse de Bogota.

M^{me} Hedi Lang, Conseillère nationale de Wetzikon, ZH, a. membre de la commission des écoles primaires.

M. Odilo Guntern, Conseiller aux Etats du canton du Valais, avocat et notaire, membre de la délégation suisse au Conseil de l'Europe.

M. Claude Bonnard, Conseiller national, a. Conseiller d'Etat du canton de Vaud, docteur en droit. On est assuré, avec ces nouveaux membres, de renforcer les contacts avec nos autorités.

La Commission des Suisses résidant à l'étranger a pris connaissance de la décision de suppression

des subventions fédérales aux écoles suisses de Florence, Gênes et Naples. Le Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger et l'OSRE ont été très déçus de cette décision. Ils espèrent que le montant de 1,4 million ainsi économisé restera à disposition des autres écoles. Mais on demeure assez sceptiques car l'on craint que la Confédération n'englobe cet argent purement et simplement dans le cadre de ses mesures d'économies. La Commission a décidé cependant de ne pas élever de protestation avant les pourparlers qui auront lieu avec le Conseiller fédéral Hürlimann, Chef du Département de l'intérieur.

L'assemblée a ensuite été informée des résultats de l'enquête concernant l'exercice des droits politiques par les Suisses résidant à l'étranger effectuée par le Département fédéral des affaires étrangères par l'entremise de la présente publication. On s'est montré très satisfait de la participation à cette enquête et de l'intérêt par les Suisses résidant à l'étranger, car les questionnaires du même genre en Suisse donnent la même quantité de réponses en pourcentage.

En conséquence, les résultats peuvent être considérés comme représentatifs, et il est intéressant de constater que la majorité des personnes qui se sont prononcées se situent dans une classe d'âge de 34 à 39 ans.

(Voir résultats chiffrés en page 11)



Enquête auprès des Suisses de l'étranger en relation avec le droit de vote

Nous communiquons ci-après les résultats les plus importants de l'enquête effectuée dans la Revue de mars dernier au sujet du droit de vote des Suisses de l'étranger.

Ce sont 6333 Suissesses et Suisses de l'étranger qui ont renvoyé le questionnaire, dûment rempli, dans le délai imparti (15 mai 1981). Parmi ceux-ci, 1328 personnes étaient déjà inscrites dans

participé, plus ou moins régulièrement, aux votations fédérales et à la dernière élection au Conseil national.

La proportion des mineurs non habilités à voter en relation avec le total des citoyens suisses immatriculés n'est pas connue. En admettant que le rapport soit le même que celui des Suisses du pays, soit 27,2% de personnes mineures,

Les deux tiers (en chiffre ronds) de ceux qui ont participé à l'enquête sont nés en Suisse et un tiers à l'étranger.

5700 citoyennes et citoyens domiciliés à l'étranger se sont exprimés en faveur d'une solution leur permettant la remise du bulletin de vote depuis l'étranger, ce qui représente à peu près le 90% des participants à l'enquête. Alors que 4405

La participation par continent donne le tableau suivant:

Continent	Nombre des immatriculés (y compris les mineurs)	% du total des immatriculés	Nombre des participants à l'enquête	% du total des participants	% des participants en relations avec le total des immatriculés
Europe	210 566	59,44	4717	74,48	2,24
Amérique	102 204	28,85	807	12,74	0,78
Asie	9 744	2,75	290	4,57	2,97
Afrique	17 698	4,99	323	5,10	1,82
Austr./Océanie	14 020	3,95	196	3,09	1,39
	354 232		6333		
	1,78%				

les registres électoraux, soit 21% environ. Ainsi donc, 5005 personnes en plus ont prouvé, par leur participation à l'enquête, leur intérêt pour le droit de vote des Suisses de l'étranger. Des 1328 compatriotes de l'étranger déjà inscrits, 685, à savoir 51,58%, ont déjà

nous obtenons un nombre de 257 881 compatriotes majeurs ayant la possibilité d'exercer leur droit de vote. Comme cela a été indiqué plus haut, 6333 ont participé à l'enquête, c'est-à-dire 2,45% des Suissesses et Suisses majeurs immatriculés.

sont partisans du vote par correspondance depuis l'étranger, 1311 préféreraient pouvoir voter auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire suisse.

*Département fédéral des affaires étrangères
Service des Suisses de l'étranger*

Si un problème d'ordre administratif vous préoccupe, mettez-vous en rapport avec la représentation suisse auprès de laquelle vous êtes immatriculé(e).